

## REPORT D'IMPOSITION (art. 65, lit. e & f, LI)

Calcul Simple / Remploi fortune privée / Remploi agricole ou sylvicole

F.A. 02

Pour une utilisation rationnelle, vous trouverez cette page en format formulaire pdf sur le site Internet de notre Administration. Données relatives à l'immeuble vendu (selon chiffres de la déclaration) chiffres continus Date de l'acte de vente ..... ij.mm.aa chiffres continus Date de l'acte d'achat ii.mm.aa Durée d'occupation de l'immeuble comme domicile principal du ..... au ..... du ..... au ..... Données relatives à l'immeuble acquis en remploi Date d'acquisition ...... ij.mm.aa N°(s) de parcelle(s) ou de feuillet(s) chiffres continus Commune alpha Prix d'achat ......let.a chiffres continus Frais d'achat (droit de mutation et frais de notaire) ......let. b chiffres continus Travaux de transformation immédiats (sauf frais d'entretien) ...... let. c chiffres continus Prix de revient ......let. d Détermination du gain immobilier différé et/ou imposable immédiatement Montant réinvesti dans le nouvel immeuble (prix de revient de l'immeuble acquis en remploi) ......let. d Résultat ..... (si le résultat est positif ce dernier est à reporter s/let. e)) (si le résultat est négatif ce dernier est à reporter s/let. f)) et 0 s/let.e)) ............................... La somme figurant dans la cellule (let. e) correspond au montant non réinvesti est imposable immédiatement. Cette dernière ne peut toutefois pas être supérieure au ch. 20) Montant à faire valoir lors de la vente ultérieure de la parcelle acquise en remploi à titre d'investissement supplémentaire (art. 70, alinéa 1, lettre g) ......let. f Gain immobilier différé (à reporter sous chiffre 17 de la déclaration) ...... Administration Cantonale des Impôts Section de l'impôt sur les gains immobiliers Signature : .....(contribuable) Lieu et date : ..... Lieu et date : .....

Vous pouvez obtenir cette formule ainsi qu'une marche à suivre à l'adresse Internet suivante : www.vd.ch/impots ou auprès de votre Office d'impôt de district.

(contribuable)

Joindre en cas de nécessité, la présente formule, dûment complétée, datée et signée à la déclaration pour l'imposition des gains immobiliers 21020-2/F.A. 02/01.08